



À Crépy-en-Valois (Oise), le magasin de jouets Sajou a affiché un message clair à ses clients sur sa devanture (photo Valérie Auribault).



Ambiance anormalement calme pour un samedi, hier en centre-ville de Pont-Sainte-Maxence (Oise). (Photo Dominique Touchart)



Rue des Trois cailloux, vendredi 30 octobre, à Amiens. (Photo Fred Douchet)

## LA LASSITUDE GAGNE LES FRANÇAIS

Moins de six mois après le déconfinement, les Français doivent se cloîtrer chez eux. Les mesures de ce confinement allégé, entré en vigueur vendredi, sont claires : comme au printemps, on ne peut prendre l'air que pendant une heure maximum et dans un rayon d'un kilomètre de son domicile. Les dérogations permettent aussi d'aller faire ses courses ou d'aller chez le médecin.

« Oui, le confinement est une épreuve pour tous les Français, a tweeté le ministre de la Santé Olivier Véran, mais je rappelle que le Covid-19, c'est un malade toutes les 2 secondes, 1 hospitalisation toutes les 30 secondes, 1 mort toutes les 4 minutes. Respectons ce confinement, soyons solidaires. L'État protégera, et accompagnera. »

Par ce nouveau confinement prévu à minima jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, le gouvernement vise un retour à environ 5 000 cas de contaminations par jour, contre près de 50 000 enregistrés vendredi. Avec l'espoir de faire ensuite baisser la pression sur le système hospitalier. Les autorités feront le point tous les quinze jours sur l'évolution de l'épidémie qui a fait plus de 36 500 morts, pour voir si les mesures doivent être renforcées ou allégées. ■

## “On veut que tout le monde soit traité à égalité”

**CLERMONT** Benoît Guiguin a hésité l'espace d'un instant ce samedi 31 octobre, au moment d'accrocher à sa devanture la bâche bricolée quelques minutes plus tôt dans sa bijouterie. « Commerçants en colère. Ouverts comme les supermarchés. Livraison comme Amazon » peut-on y lire.

Puis l'artisan est parti se poster devant un guichet à l'entrée de sa boutique de la rue de la République, à Clermont (Oise), très passante en ce jour de marché, même en plein reconfinement. « Je n'ai pas le droit d'être ouvert, indique-t-il. Je ne laisse personne rentrer dans le magasin mais je reste à l'entrée pour expliquer aux clients que je possède des pages sur Facebook et Instagram où ils peuvent commander montres et bijoux. »

### « ON VA CREVER PENDANT QUE LES AUTRES VONT S'ENGRAISSER »

Sur les réseaux, il a aussi poussé un coup de gueule, qu'il résume : « Les hypermarchés et certaines grandes enseignes peuvent rester ouverts mais pas nous. Ce matin, le marché est bondé et on vend des fringues, des matelas... On est conscients de la gravité de la situation sanitaire mais on veut que tout le monde soit traité à égalité. Seuls les produits de première nécessité sont autorisés à



De nombreux commerçants de Clermont, tel le bijoutier Benoît Guiguin, ont affiché leur désespoir.

la vente mais on se rend compte que ce n'est pas le cas partout. » Ses collègues de la principale artère commerçante clermontoise sont à l'unisson, et déjà une poignée à afficher leur « ras-le-bol » en vitrine. Telle la fleuriste Erika Filhon, qui a lancé son activité en février dernier, juste avant... le premier confinement. « On s'en remet à peine, souffle-t-elle. Nous, on va crever pendant que les autres vont s'engraisser. »

Elle aussi pointe le flou qui règne ce week-end et le « deux poids deux

mesures » entre petites et grandes enseignes, provoquant un geste d'acquiescement d'une fidèle cliente venue lui acheter un bouquet.

Erika a obtenu l'autorisation d'ouvrir jusqu'à dimanche soir. Et même après : « Jardiland peut rester ouvert pendant le confinement grâce à son rayon animalerie. Mon activité est catégorisée comme la leur ». Alors la fleuriste a placé des paquets de croquettes pour chiens à la vente. « Je suis obligée d'en arriver là, c'est triste... » ■ MAXIME PIQUET

## LES AUTRES POINTS

### À Crépy-en-Valois, une appli et une pétition

La solidarité s'organise entre les 80 magasins du groupement de commerçants et artisans de Crépy-en-Valois (GCAC), dans le sud de l'Oise. Une visioconférence s'est tenue hier. Les magasins d'alimentation réservent des places dans leurs vitrines pour les produits des commerces fermés. Un site des commerçants avec une application en ligne a été mise en place pour la vente en ligne. Une pétition a été lancée hier, avec le soutien du maire, Bruno Fortier, en direction des élus de l'Oise pour dénoncer « cette concurrence déloyale ». Bruno Fortier, refuse toutefois de prendre un arrêté, comme certains de ces homologues. « Cela mettrait les commerçants en difficulté, précise l'édile. Nos commerçants risqueraient d'être verbalisés. Ce n'est pas la solution ».

### Dans la Somme, Stéphane Haussoulier propose des dérogations

Stéphane Haussoulier, vice-président du conseil départemental de la Somme, appelle « à une évolution rapide de la réglementation en vigueur », dans un communiqué publié hier. Il propose : « Faisons confiance aux territoires : permettre aux préfets de départements, à titre dérogatoire et en concertation avec les acteurs locaux d'autoriser l'ouverture de commerces de centre-ville, essentiels et non-essentiels, dès lors que des conditions sanitaires renforcées le permettent et que ces dernières puissent être contrôlées. C'est une proposition responsable dont la logique n'est pas nouvelle : cette relation de confiance avec l'Etat, en local, avait permis la réou-

verture des marchés dans le département de la Somme ».

### Vallée de la Bresle : un soutien mais pas d'arrêté

Plusieurs maires de la vallée de la Bresle ont apporté hier leur soutien aux petits commerces « non essentiels ». L'annonce de leur fermeture a été accueillie avec « un sentiment de profonde injustice » par le maire de Mers-les-Bains, Michel Delépine. Son homologue du Tréport, Laurent Jacques, a fait part de son « inquiétude ».

Le maire de la ville d'Eu, Michel Barbier, insiste dans une lettre adressée au Premier ministre sur le principe d'égalité entre les petits commerces et les grandes surfaces. À Blangy-sur-Bresle, le premier magistrat Eric Arnoux dit avoir été sollicité « par des commerçants désemparés et en colère », une colère qu'il dit partager. Aucun d'entre eux n'a pris d'arrêté « illégal ».

### Le maire de Ham autorise les commerçants non alimentaires sur le marché

Le maire de Ham (est de la Somme) Eric Legrand (sans étiquette) également administrateur de la CPME s'est dit solidaire de ce mouvement sur sa page Facebook, hier, demandant une égalité de traitement entre les grandes surfaces et petits commerçants artisans pour la vente de produits dits « non essentiels ». Joignant la parole aux actes, il a laissé samedi matin s'installer des commerçants non alimentaires (vendeurs de textile ou de matelas) au marché de Ham.